Commune de Pleugriffet

Arrondissement de Pontivy

Séance du 01/10/2026

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Nombres de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Votants : 15 Dont 3 pouvoirs

L'an 2026, le 01 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, exceptionnellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence, de Monsieur le Maire, Luc BOVANI.

Présents : *Monsieur BOVANI Luc, Maire, Madame LEVEQUE Nadine, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur LE MAY Sylvain, Madame JOUBIER Alcina, Madame JEGAT Céline, Monsieur LEVEQUE Stéphane, Madame KERLEAU Annabelle, Monsieur LE BRIS Stéphane, , Monsieur NOUET Mickael, Monsieur AUMASSON Denis, Madame BLANDEL Raymonde.*

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur BRIDEL Christophe a donné procuration à Madame BLANDEL Raymonde

Madame ROBERT Cécile a donné procuration à Monsieur Sylvain LE MAY

Madame LECUYER Marie-Christine a donné procuration à Monsieur Denis AUMASSON

Excusé (es) :

Secrétaire de séance : *Mme.LEVEQUE Nadine*

Réf : ***2026-10/01***

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 août 2026.

Réf : ***2026-10/02***

Objet de la délibération : REDEVANCE ENEDIS 2026

Le Maire soumet au vote la redevance versée par ENEDIS (courrier joint) à la commune pour l'occupation du domaine public au titre de la RODP selon le calcul suivant :

Population :	1297 h
Formule de calcul applicable pour la commune (PR =) :	153
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret :	1593
Montant de la RODP 2026 :	**245 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la redevance d'Enedis pour l'occupation du domaine public.
- **Donne** pouvoirs au maire pour faire le titre correspondant

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf :	2026-10/03

Objet de la délibération : BUDGET LOTISSEMENT HORTENSIA – DÉCISION DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HORTENSIA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-4,
VU la délibération du conseil municipal portant création du budget annexe lotissement Hortensia,
Considérant que l'ensemble des lots du lotissement Hortensia ont été vendus, et qu'aucune dépense ou recette future n'est prévue.
En conséquence, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement Hortensia », conformément aux dispositions de l'instruction M57.
La clôture interviendra à l'issue de l'exercice 2026. Le solde budgétaire restant sera intégré au budget principal de la commune, selon les modalités réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Procède** à la clôture du budget annexe « Lotissement Hortensia » au terme de l'exercice 2026, tous les lots ayant été vendus et les opérations achevées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette clôture et à intégrer les soldes au budget principal de la commune.
- **Demande** au comptable d'effectuer les écritures définitives de clôture au 31 décembre 2026.
- **Dit** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2026-10/04

Objet de la délibération : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 10405 – TRANSFERT COMPTABLE DE BIENS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES; AMORTISSEMENTS – ÉCRITURES NON BUDGÉTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 portant création du budget annexe panneaux photovoltaïques pour la gestion financière relative à la production et à la revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques.
Considérant que ce budget est géré selon le plan comptable M4 et est assujetti à la TVA.
Considérant qu'il est nécessaire de transférer comptablement au budget annexe « Panneaux photovoltaïques » les immobilisations et subventions liés à ce service mais qui sont actuellement dans l'inventaire du budget principal.
Considérant que les travaux relatifs aux panneaux photovoltaïques ont été financés par le budget principal dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie et seront donc transférés

Imputation	Numéro inventaire	Tiers	Désignation	Date entrée	Valeur nette comptable	Année	Numéro Mandat	Montant des mandat à reprendre	Imputation intégration	Numéro inventaire
2135	2158007	SMBA	INSTALLATION DE PANNEAUX	29/06/2021	3 182,28 €	2021	340	3 182,28 €	2135	2158007
2135	21311002-Panneau	Quénéa Energies	CONSTRUCTION MAIRIE NEUVE	22/06/23	1 109 673,29 €	2019	299	14 167,50 €		
						2019	638	7 954,06 €	2135	21311002 Panneau
						2020	596	2 813,64 €		
					1 112 855,57 €			28 117,48 €		

Cela représente 2,526606 % du coût des travaux

au budget annexe selon le tableau ci-après :

Considérant que les subventions relatives aux panneaux photovoltaïques ont été également perçues par le budget principal dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie et seront donc transférés au budget annexe selon le tableau ci-après :

Imputation	Numéro inventaire	Tiers	Désignation	Date entrée	Valeur nette comptable	Année	Numéro Titre	Montant Titre	Imputation intégration	Montant titres à reprendre	Numéro inventaire
1341		Préfecture	DETR Tranche 1			2019	506	105 756,00 €	1311	2 672,04 €	1002-SUB-ETAT
			DETR Tranche 2			2019	642	31 725,00 €		801,57 €	
			DETR Tranche 2			2020	715	74 025,00 €		1 870,32 €	
Total compte								**211 506,00 €**		**5 343,92 €**	
1323		Département	Tranche 1			2019	773	145 037,10 €	1313	3 664,52 €	1002-SUB-DEPT
			Tranche 2			2019	769	44 363,54 €		1 120,89 €	
			Tranche 2			2020	695	90 636,46 €		2 290,03 €	
			Tranche 3			2020	694	68 250,00 €		1 724,41 €	
Total compte								**348 287,10 €**		**8 799,84 €**	
13251		Pontivy Communauté	CONSTRUCTION MAIRIE NEUVE			2019	505	50 275,00 €	1317	1 270,25 €	1002-SUB-EPCI
						2020	696	49 725,00 €		1 256,35 €	
Total compte								**100 000,00 €**		**2 526,61 €**	
								659 793,10 €		**16 670,37 €**	

Cela représente 2,526606 % des subventions perçues

Considérant que le plan comptable M4 prévoit d'amortir les investissements réalisés ainsi que les subventions perçues. Le plan d'amortissement proposé pour ce budget est le suivant :

Compte d'imputation	Désignation	Durée d'amortissement
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
1311	Subventions d'équipements reçues - État	10 ans
1313	Subventions d'équipements reçues - Département	10 ans
1317	Subventions d'équipements reçues – Budget communautaire et fonds structurels	10 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Abroge** l'ancienne délibération de transfert en date du 25 janvier 2024.
- **Valide** l'ensemble des écritures comptables ci-dessus, par des écritures non budgétaires, afin de transférer au budget annexe « Panneaux Photovoltaïques 10405 » les travaux et subventions le concernant.
- **Décide** de fixer la durée d'amortissement des biens acquis au compte 2135 et de l'ensemble des subventions perçues aux comptes 1311, 1313 et 1317 à 10 ans, tel que précisé ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à ces transferts et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : ***2026-10/05***

Objet de la délibération : CONVENTION DE TELEASSISTANCE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de reconduire la convention de téléassistance « présence verte »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Décide d'accepter de reconduire la convention de téléassistance « présence verte »
Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches pour signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf : ***2026-10/06***

Objet de la délibération : CONTRIBUTION ELEVE SCOLARISEE EN ULIS A LOCMINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école Notre Dame du Plasker à Locminé (56502) dispose d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) dans laquelle est scolarisé un enfant de Pleugriffet et demande une aide financière. Le Maire propose 430 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'accepter de verser la contribution de 430 €.
Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches pour le versement de cette contribution

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf :	***2026-10/07***

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter pour autoriser le Maire à solliciter et signer une ligne de trésorerie auprès d'établissements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf :	***2026-10/08***

Objet de la délibération : MISE AU VOTE DE LA PROPOSITION DE PONTIVY COMMUNAUTE CONCERNANT LES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE.
Le maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Pontivy Communauté concernant les pouvoirs de police spéciale. Il présente l'arrêté portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Présidente de Pontivy Communauté liés aux compétences ainsi que la présentation de Pontivy Communauté (documents joints).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Présidente de Pontivy Communauté.
Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches pour ce dossier.

. A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	***2026-10/09***

Objet de la délibération : APPLICATION MON VILLAGE
Le Maire présente le devis de l'application « Mon Village » et le soumet au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide d'accepter le montant du devis de l'application « Mon village »
Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

Réf :	***2026-10/10***

Objet de la délibération : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ECOLE DE BREHAN POUR UN VOYAGE SCOLAIRE
Le Maire fait part de la demande de l'école de Bréhan pour un soutien financier dans le cadre d'un voyage scolaire d'une classe dans laquelle un enfant de notre commune étudie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à cette demande et décide de verser un montant de 25 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	***2026-10/11***

Objet de la délibération : CONVENTION ATESAT AVEC PONTIVY COMMUNAUTE

Le Maire présente et met au vote la convention que la commune peut signer concernant le service commun d'assistance technique et administrative mis en place par Pontivy Communauté pour accompagner ses communes membres. dans la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'accepter de signer la partie de la convention pour l'assistance technique et administrative.
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Refuse de signer la partie de la convention pour le groupement de commande.
A l'unanimité (pour : 0 contre : 15 abstentions : 0)

DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses :

- **Bureau communautaire de Pontivy Communauté.**
- **Commissions Développement économique de Pontivy Communauté.**
- **Commission travaux.**
- **Commission Animation/Culture.**
- **Commissions intercommunales diverses.**

Questions diverses.

- Suivi du dossier « médecin »
- Le Conseil Municipal des jeunes.
- Le Conseil Municipal des sages.
- Réunion Commission RH : recrutement des agents recenseurs et point sur RH.
- Réflexion sur le développement éventuel d'un projet éolien.
- Etude de faisabilité du Plan Communal de Sauvegarde
- Etat des lieux sur la nouvelle organisation des repas scolaires.
- Retours sur la participation suite à l'invitation de l'école.
- Retours sur l'opération sport le vendredi
- Mission « Chargée de Bonheurs » : Raymonde et Jean Robert BLONDY
- Cimetière : Création d'un règlement intérieur
- FNACA
- Location T3 ex Jouet
- OOH LA VACHE
- Repas CCAS
- Informatique Pontivy Communauté

Conseil Municipal du 01 octobre 2026 comprenant les délibérations du numéro 2026-10/01 au numéro 2026-10/09.

Présents : *Monsieur BOVANI Luc, Maire, Madame LEVEQUE Nadine, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur LE MAY Sylvain, Madame JOUBIER Alcina, Madame JEGAT Céline, Monsieur LEVEQUE Stéphane, Madame KERLEAU Annabelle, Monsieur LE BRIS Stéphane, , Monsieur NOUET Mickael, Monsieur AUMASSON Denis, Madame BLANDEL Raymonde.*

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur BRIDEL Christophe a donné procuration à Madame BLANDEL Raymonde

Madame ROBERT Cécile a donné procuration à Monsieur Sylvain LE MAY

Madame LECUYER Marie-Christine a donné procuration à Monsieur Denis AUMASSON

Excusé (es) :

Secrétaire de séance : *Mme.LEVEQUE Nadine*

SIGNATURES :

